

Justice et sécurité / Justitie en veiligheid

Instructions aux auteurs

Les auteurs soumettant un texte à la revue Justice et sécurité sont invités à respecter d'emblée l'ensemble des normes reprises ci-dessous.

1. Format et mise en page du texte

Les textes doivent être envoyés sous **forme informatique** : doc, odt, pages ou rtf à la rédaction (christophe.mincke@just.fgov.be).

Dans la mesure du possible la **mise en page sera allégée au maximum** (pas de tabulations, pas de retours à la ligne multiples, etc.).

Le **plan** sera clairement indiqué (même mise en forme et numérotation claire de chaque niveau de titre). Le texte ne comprendra pas plus de trois niveaux de titres.

Les **références** aux sources doivent impérativement être rédigées selon la convention « Chicago Manual of Style, 16th edition – auteur/date ». Plus de précisions ici : http://www.chicagomanualofstyle.org/tools_citationguide.html

Une bibliographie est ajoutée en fin de texte, respectant la convention « Chicago Manual of Style, 16th edition – full note ».

Les auteurs sont encouragés à illustrer leur texte par des explications dans des encadrés et à proposer des références dans une rubrique « pour aller plus loin ».

2. Format des illustrations (images fixes, son, vidéos)

Justice et Sécurité est publiée au format pdf. Des illustrations en couleur peuvent donc y être intégrées.

Les auteurs sont encouragés à fournir des **images fixes** de qualité pour illustrer leur article.

Pour les **photos**, les formats souhaités sont tiff ou jpeg haute qualité, 300 ppp pour une dimension de 20 cm de côté.

Les **graphiques** seront mis en page par la rédaction. Ils seront impérativement accompagnés soit du document de tableur dont ils sont issus, soit, à tout le moins, des tableaux de chiffres correspondants (même s'ils ne sont pas destinés à être publiés, et ce pour nous permettre de les éditer nous-mêmes).

Enfin, pour les **cartes**, les auteurs sont invités à les fournir en format vectoriel (pdf, eps, etc.). Le cas échéant, il leur sera demandé d'en fournir une version dans chacune des langues de publication (après traduction par nos services).

Des vidéos et du son peuvent être fournis. Ils seront alors hébergés à part et le texte y renverra au moyen d'un lien hypertexte.

3. Annexes (à transmettre avec le texte définitif)

Le texte doit être accompagné du **formulaire** de préparation de publication fourni par la rédaction.

L'auteur est invité à transmettre à la rédaction **une liste reprenant l'adresse électronique des personnes qu'il souhaite voir informées de la parution par notre infolettre.**

4. Remarques générales

Aucune correction d'auteur ne sera admise après la remise du document définitif. Seules des erreurs matérielles, coquilles et fautes d'orthographe ou de grammaire pourront être signalées.

L'auteur doit être joignable soit pour renseigner ses traducteurs, soit pour répondre aux questions de la rédaction, notamment lors de l'étape de mise en page.

La presse reçoit le texte quelques jours avant sa parution. Il sera demandé à l'auteur s'il accepte de répondre à d'éventuelles questions durant cette période, auquel cas il sera tenu informé de la date de parution de son texte.

Justice et Sécurité assure gratuitement la traduction, la mise en ligne et la communication relative à la publication.

5. Contact

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Christophe Mincke, directeur de la revue : christophe.mincke@just.fgov.be, +32 473 210 265.

Il est toujours préférable d'avertir la direction de votre intention de soumettre un texte, afin que sa réception puisse être préparée de manière optimale.